

améliorer les mesures de conservation et à mettre en valeur rapidement et de façon économique les ressources énergétiques que l'on trouve dans les pays de l'OCDE. Ils ont convenu qu'aucun de ces pays ne devrait dépendre outre mesure de sources d'approvisionnement uniques de gaz hors de la zone de l'OCDE.

Le directeur exécutif de l'AIE, M. Ulf Lantzke, a visité Ottawa en septembre, comme d'ailleurs d'autres représentants de l'Agence au cours de l'année. Au sommet économique de Williamsburg, en mai, le Canada a demandé que les questions énergétiques reçoivent la priorité. Les dirigeants des pays du sommet ont convenu qu'une plus grande prévisibilité et une plus grande stabilité des prix du pétrole contribueraient à renforcer l'économie mondiale.

Conscient que la mise en valeur des ressources énergétiques locales est un élément important du processus d'industrialisation des pays en voie de développement, le Canada a pris part aux Nations Unies à bon nombre de réunions traitant des questions énergétiques, dont la plus importante a été la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui a eu lieu en avril 1983.

Le Canada a par ailleurs tenu avec un certain nombre de pays des discussions bilatérales sur les questions énergétiques. Le Mécanisme de consultations énergétiques, qui sert d'instance principale pour l'échange de vues sur les questions bilatérales et internationales entre hauts fonctionnaires canadiens et américains dans ce secteur, s'est réuni à Ottawa en septembre 1983 puis en février 1984. Les participants ont surtout cherché à faire le point sur le commerce du gaz naturel, et ont examiné les orientations politiques canadiennes quant à la tarification des exportations de gaz et les lignes de conduite américaines concernant les importations de ce produit. Les ministres de l'Énergie du Canada et des États-Unis se sont rencontrés en avril pour discuter de questions d'intérêt mutuel. M. Chrétien a en outre visité le Japon, la Corée, la France, la Norvège et le Royaume-Uni pour y discuter de sujets liés à l'énergie. Les ministres de l'Énergie du Canada et du Mexique ont pris part aux réunions du Comité ministériel Canada - Mexique à Ottawa en novembre. Le ministre de l'Énergie du Venezuela a visité Ottawa après la réunion ministérielle de l'OPEP en décembre. Des entretiens de haut niveau sur les questions énergétiques ont également eu lieu avec le Japon durant la réunion de septembre 1983 du Comité économique Canada - Japon tenue au Mont Sainte-Marie, au Québec.

La société Petro-Canada pour l'assistance internationale a reçu, à même les fonds d'aide publique au développement du Canada pour 1983-1984, des crédits de 55 millions de dollars qu'elle devait affecter à des projets de mise en valeur de l'énergie. Elle a étendu sa présence dans les Antilles et en Afrique, et notamment en Haïti, en Gambie, au Ghana et au Maroc. Des projets ont par ailleurs été entrepris en Thaïlande et aux Philippines. Au début de 1984, un accord a été signé avec la Jamaïque et Sri Lanka en vue de l'exécution de la deuxième phase du projet de Petro-Canada dans ces pays.

La situation énergétique internationale a continué d'avoir une influence sur la scène nationale. Un accord a été signé en juin en vue de modifier l'arrangement intervenu en 1981 entre le Canada et l'Alberta sur la tarification et l'imposition de l'énergie, afin d'aider l'industrie à mieux faire face au fléchissement des prix pétroliers à l'échelle mondiale et à la faible demande de gaz naturel canadien à l'étranger. Cette

modification, combinée à celle négociée un peu plus tard avec la Saskatchewan, a eu pour effet de porter aux niveaux mondiaux le prix d'un certain nombre de catégories de pétrole produit au pays, et de réduire les diverses taxes qui frappent les revenus des producteurs de pétrole et de gaz naturel. Une des conséquences de ces modifications a été une intensification encourageante de l'activité industrielle dans toutes les régions canadiennes visées. Les trois mini-mégaprojets de mise en valeur des sables bitumineux qui ont été entrepris, et d'autres à l'étude, représentent une importante approche, nouvelle, de l'exploration par étapes des ressources pétrolières non conventionnelles au Canada, une approche davantage conforme avec les possibilités d'exploitation compte tenu des incertitudes actuelles quant aux futurs prix pétroliers internationaux. L'industrie canadienne du gaz naturel a beaucoup souffert des piètres conditions du marché américain dans ce secteur. Si les exportations de gaz vers les États-Unis ont décliné d'environ 10 p.100 en 1983, les recettes provenant de ces exportations ont chuté de quelque 17 p. 100, ce qui reflète la vulnérabilité assez grande du marché américain malgré des réductions du prix du gaz à la frontière annoncées en avril et en juillet. En outre, même si le volume des exportations de gaz n'a diminué que d'environ 10 p.100, les ventes effectives n'ont représenté au total que 40 p.100 des niveaux nouvellement autorisés, ce qui signifie que de nouveaux marchés n'ont pu être trouvés. Les exportations de charbon ont, pour leur part, augmenté légèrement à nouveau. Enfin, l'excédent d'électricité au Canada a conduit les exportateurs à chercher de nouveaux débouchés aux États-Unis pour l'avenir.

Droit de la mer

Depuis la conclusion de la Convention sur le droit de la mer en décembre 1982, l'attention dans ce domaine a surtout porté sur les modalités d'application. C'est ainsi que s'est amorcé au pays un examen interministériel des prescriptions législatives nécessaires au cas où le Canada déciderait de ratifier la Convention. Cet instrument international amènera des changements dans un certain nombre de secteurs, dont la protection de l'environnement, la navigation, les recherches scientifiques et l'exploitation économique du fond des mers et du plateau continental.

Le Canada et 129 autres États ont signé la Convention, qui doit être ratifiée par 60 États pour entrer en vigueur. Ce que neuf pays seulement avaient fait au 31 mars 1984.

Aux termes d'une résolution adoptée à la session de clôture de la Conférence sur le droit de la mer, une commission préparatoire composée des signataires de la Convention a été établie pour mettre sur pied le système institutionnel envisagé dans ce document. Des États comme le Royaume-Uni et la RFA, qui ont signé l'Acte final de la Conférence mais non la Convention elle-même, participent en tant qu'observateurs. Les États-Unis ne sont pas représentés à la commission.

La commission préparatoire travaille également à la mise sur pied de l'Autorité internationale des fonds marins, l'organisme permanent qui sera appelé à réglementer l'exploitation minière des fonds marins dans les zones ne relevant pas des juridictions nationales. En outre, la commission tout entière s'applique à établir un système qui protégerait les investissements déjà engagés dans la prospection des fonds marins pour la période durant laquelle la Convention aura été inopérante. Le principal problème reste la mise au